

2011-UNAT-172, Vangelova

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a jugé qu'une irrégularité dans les procédures de promotion ne pouvait entraîner que la résiliation de la décision de ne pas promouvoir un membre du personnel alors qu'il aurait eu une chance significative de promotion. Unat a soutenu qu'il devait y avoir un lien entre l'irrégularité et la décision de non-promotion. Ainsi, là où l'irrégularité n'a aucun impact sur le statut d'un membre du personnel parce qu'il n'avait aucune chance prévisible de promotion, il n'a pas droit à l'annulation ou à la rémunération. Non soutenu l'appel et annulé le jugement de l'UND.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le membre du personnel a contesté la décision de ne pas la promouvoir. UNDT a constaté qu'en faisant la promotion d'un membre du personnel qui n'était pas éligible et dont la candidature n'avait pas été examinée par les affectations de nominations et les promotions, le haut-commissaire avait commis une irrégularité qui a vicié la légalité de la décision de refuser au membre du personnel une promotion. UNDT a ordonné la résiliation de la décision contestée ou, à la place de celle-ci, le paiement de 8 000 CHF comme compensation pour la perte de salaire en raison du refus de promotion. UND a rejeté la réclamation du membre du personnel en matière de dommages-intérêts moraux, notant que ses chances de promotion étaient «proches de zéro», même si aucune irrégularité procédurale ne s'était produite.

Principe(s) Juridique(s)

Une irrégularité dans les procédures de promotion ne fera que la résiliation de la décision de ne pas promouvoir un membre du personnel alors qu'il aurait eu une chance importante de promotion.

Résultat

Appel accordé

Applicants/Appellants

Vangelova

Entité

HCNUR

Numéros d'Affaires

2010-171

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

10 Sep 2012

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Compensation

Indemnité compensatoire

Domages non pécuniaires (moraux)

Sélection du personnel (non-sélection/non-promotion)

Admissibilité

Droit Applicable

TCNU Statut

- Article 10.5

Jugements Connexes

UNDT/2010/179